

Règlement du 2ème Rapide de Flers

Dimanche 4 octobre 2026

Article 1er :

L'Échiquier du Bocage Flers-Briouze organise le 4 octobre 2026 son rapide de rentrée.

Le tournoi est homologué sous le N° 72943 ouvert à tous les licenciés A et B à jour de leur licence à la date du tournoi (licence 2026-2027).

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Echecs FIDE , en vigueur à la date de la première ronde.

Les appariements se font au système suisse en prenant en compte le classement ELO rapide. Les appariements seront établis par le logiciel PAPI de la FFE dans sa version la plus récente.

Seront appariés à la 1ère ronde les joueurs qui auront fait vérifier leur licence et dont les organisateurs auront reçu leurs droits d'inscription avant le tournoi.

Article 3 :

Le tournoi se jouera en 9 rondes. La cadence du tournoi est la suivante :
12min +[3s]

Article 4 :

Le pointage a lieu sur place de 9h00 à 9h40. La première ronde a lieu à 10h00.

A titre indicatif, les horaires prévus des rondes sont : 10h40, 11h20, 12h00, 13h40, 14h20, 15h00, 15h40 et 16h20

La remise des prix aura lieu vers 17h30.

Article 5 :

Tous les joueurs sont invités à s'inscrire au plus tard le 3 octobre à 22h00 par courrier électronique :

Armand Doré armand.dore@orange.fr

Article 6 :

Les droits d'inscription sont de : 12 € pour les adultes (+ 20 ans) ▪ 6 € pour les jeunes

Article 7 :

L'arbitrage est assuré par Pascal Le Fournier (AFO2). Tous les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 8 :

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle 1/2 point, perte 0 point. En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.

Article 9 :

Les prix sont intégralement remis à la place, ils ne sont pas cumulables, et remis aux seuls joueurs présents ou représentés à la cérémonie de clôture. Les prix non réclamés restent à l'organisateur.

Voir listes des prix, affichée en fin de matinée, elles représentent 70% des inscriptions.

Article 10 :

Le tournoi se déroule au Forum de Flers Place de l'Abbé Amiard 61100 Flers.

Article 11 :

Les joueurs autorisent L'Échiquier du Bocage, dans le cadre de leur site web, de leur Newsletter ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

L'organisateur

L'arbitre